



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne

Note du Secrétaire général

I. Présentation générale

1. À partir du début des années 90, les salles de conférence du Centre international de Vienne sont progressivement devenues inadaptées aux besoins des organisations internationales sises dans cette ville. Cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre des participants aux réunions des organes de décision et organes directeurs, qui comptent aujourd'hui entre 30 % et 50 % de membres en plus que lorsque le Centre a été inauguré en 1979. En outre, un nombre beaucoup plus important d'organisations non gouvernementales assistent désormais à la plupart de leurs sessions. La plus grande salle de conférence du Centre peut accueillir environ 300 participants, alors que les sessions de la majeure partie des organes en attirent de 500 à 900. Il n'y a plus suffisamment de sièges pour asseoir tous les membres des délégations de tous les États Membres. Tenir à l'Austria Center Vienna, ou dans d'autres installations extérieures au Centre, les sessions des organes de décision auxquelles sont attendus plus de 300 participants n'a pas toujours été possible, car les dates des sessions des organismes des Nations Unies doivent être arrêtées suffisamment à l'avance pour obtenir les installations voulues de l'Austria Center.

2. En accord avec les autres organisations sises à Vienne, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Secrétariat a pris contact avec les autorités du pays hôte en mars 2002, en leur demandant d'envisager des solutions pour mettre à la disposition des organisations des installations supplémentaires pouvant accueillir de grandes conférences.



3. Parallèlement, des échanges de vues ont eu lieu avec les autorités sur les moyens d'assurer au mieux les conférences dont les organisations auront besoin pendant les travaux de désamiantage du bâtiment existant au Centre, qui devraient débiter à la fin de 2007 ou au début de 2008 et se poursuivre pendant à peu près deux ans et demi. C'est dans ce contexte que l'idée est venue de construire un nouveau bâtiment, qui pourrait être utilisé pendant l'exécution du projet de désamiantage. Il était prévu qu'une fois le projet achevé le bâtiment serait cédé aux organisations afin de leur donner l'espace supplémentaire dont elles avaient besoin.

4. À la suite des consultations susmentionnées entre les organisations sises à Vienne et les autorités du pays hôte, le Gouvernement autrichien a proposé, au début de 2003, de mettre un nouveau centre de conférences à la disposition des organisations. Celles-ci se sont félicitées de cette offre généreuse et, après examen de leurs besoins, ont proposé au Gouvernement de veiller à ce que les locaux en question soient construits de manière à répondre à des normes d'efficacité élevées afin d'optimiser la capacité d'accueil et de limiter au minimum les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Il a été constaté, au cours de cet examen, que le taux d'utilisation actuel des salles de conférence du Centre (74 % en 2003) résultait, en fait, d'une incohérence structurelle des installations existantes, c'est-à-dire que les petites salles étaient trop grandes et qu'il n'y avait pas de salles suffisamment grandes pour accueillir les sessions ordinaires des organes intéressés, qui devaient être tenues ailleurs.

5. Les locaux proposés, d'une superficie avoisinant 17 000 m², seraient contigus aux locaux existants (30 000 m²) et situés à l'intérieur de l'enceinte de sécurité du Centre. On disposerait ainsi de 1 774 places supplémentaires et des parois amovibles seraient utilisées pour transformer cinq des plus grandes salles en une seule salle de conférence de 1 406 places (on trouvera dans l'annexe au présent rapport des détails sur la répartition des salles de conférences dans les installations existantes et nouvelles).

6. Compte tenu de l'expérience passée et des projections concernant les besoins futurs, on estime que l'AIEA utiliserait 80 % de la capacité des nouvelles installations, qui abriteraient sa Conférence générale ainsi qu'une nouvelle salle du Conseil. L'utilisation des nouveaux locaux pour les réunions restreintes permettrait de convertir, si besoin était, l'espace de réunions existant en espace de bureaux. Le personnel des services de conférence pourrait emménager dans le nouveau bâtiment, ce qui libérerait également des bureaux. On estime cependant que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations n'utiliseraient que de façon limitée les nouvelles installations après la fin des travaux de désamiantage, car les installations existantes permettent déjà d'accueillir leurs petites réunions. Le taux d'utilisation du nouveau centre de conférences par l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) serait de 4 %.

II. Incidences financières

7. Comme suite à la proposition du Gouvernement hôte, le Parlement autrichien a adopté en avril 2004 une loi autorisant un montant de 50 millions d'euros pour la planification et la construction du projet. De leur côté, les organisations sises à Vienne ont offert une contribution au projet d'un montant de 2,5 millions d'euros, qui serait versée en 2008. L'accord sur le nouveau centre de conférences a été

finalisé sous la forme d'un mémorandum signé le 18 octobre 2004 par le Ministre autrichien des affaires étrangères et les chefs de secrétariat des organisations. Le mémorandum contient une clause selon laquelle il prendra effet lorsque les organisations auront fait savoir officiellement que leurs besoins internes ont été satisfaits. L'accord a déjà été approuvé par les organes directeurs de l'AIEA, de l'ONUDI et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est à présent soumis par l'ONU à l'Assemblée générale, pour approbation. Le Mémorandum d'accord fixe un plafond de 52,5 millions d'euros pour le projet, dont un montant de 50 millions d'euros (95,24 %) à la charge du pays hôte et un montant de 2,5 millions (4,76 %) revenant collectivement aux organisations sises à Vienne.

8. La participation exacte de chaque organisation aux dépenses de construction du bâtiment reste à déterminer. Il a cependant été décidé à titre provisoire que la contribution que l'ONU versera au cours d'un futur exercice biennal n'excédera pas 100 000 euros (environ 130 000 dollars), soit 4 % de la contribution totale des organisations, étant donné que l'Organisation n'aura qu'un usage limité des nouvelles installations.

9. Comme on l'a déjà vu, le nouveau bâtiment deviendrait disponible en 2008, lorsque les travaux de désamiantage commenceront. De 2008 à la fin du projet en 2010, c'est-à-dire la période pendant laquelle les locaux seront utilisés à titre transitoire, les organisations n'engageront aucune dépense de fonctionnement et d'entretien. On estime qu'après 2010 et pendant la première période de 10 ans d'utilisation du nouveau bâtiment de conférences, le montant des dépenses d'entretien annuelles atteindrait 930 000 dollars (aux taux actuels), la part de l'ONU n'excédant pas 37 200 dollars compte tenu des hypothèses actuelles concernant l'utilisation des locaux. Les organisations sont en train de négocier les accords de partage des coûts selon les grandes lignes évoquées plus haut.

III. Conclusions et recommandations

10. L'Assemblée générale voudra bien :

a) **Prendre note du fait que les organes directeurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont déjà approuvé la proposition du Gouvernement autrichien concernant le nouveau centre de conférences présentée plus haut;**

b) **Approuver la participation de l'Organisation des Nations Unies, avec les autres organisations sises au Centre international de Vienne, aux arrangements relatifs au projet de nouveau centre de conférences tels qu'énoncés plus haut;**

c) **Se féliciter des progrès accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne le nouveau centre de conférences et inviter le Secrétaire général à la tenir informée de tout fait nouveau à cet égard;**

d) **Confier au Secrétaire général le soin de définir, en coopération avec les trois autres organisations sises à Vienne, les accords de partage des coûts découlant du projet, compte tenu des montants mentionnés aux paragraphes 8 et 9 du présent document, étant entendu que les ressources nécessaires seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour les exercices biennaux pertinents, et de lui présenter un rapport à ce sujet pour examen et décision.**

Annexe

Répartition des salles de conférence dans les installations existantes et nouvelles

	<i>Superficie (en mètres carrés)</i>	<i>Capacité (en sièges)</i>
Centre de conférences existant (C1)		
Salle de conférence I	439	180
Salle de conférence II	238	122
Salle de conférence III	238	201
Salle de conférence IV	136	70
Salle de conférence V	136	65
Salle de conférence VI	136	54
Salle de conférence VII	136	68
Salle du Conseil (ONU/ONUDI)	533	343
Salle du Conseil (AIEA)	533	273
Espaces divers	27 539	–
Total, C1	30 064	1 376
Centre de conférences proposé (C2)*		
Salle du Conseil 1	550	360
Salle du Conseil 2	550	360
Salle de conférence 1	550	360
Salle de conférence 2	250	163
Salle de conférence 3	250	163
Salle de conférence 4	140	92
Salle de conférence 5	140	92
Salle de conférence 6	140	92
Salle de conférence 7	140	92
Espaces divers	14 290	–
Total, C2	17 000	1 774

* Les salles du Conseil 1 et 2 et les salles de conférence 1, 2 et 3 peuvent être réunies pour former une seule salle de conférence d'une capacité maximale de 1 406 places.